



Compte rendu du Conseil Municipal Séance du vendredi 6 mars 2026

Département du Haut-Rhin

Nombre des membres du Conseil Municipal élus :

22

Nombre des membres qui ont assisté à la séance :

19

L'an deux mille vingt-six, au mois de mars, le sixième jour à la dix-neuvième heure,

Nombre d'absents excusés et représentés :

2

*Le Conseil Municipal de la commune d'Issenheim, assemblé en session ordinaire, à la salle de Conseil municipal (2 rue de Rouffach 68500 ISSENHEIM), après convocation légale en date du 25 février 2026, sous la présidence de **M. Marc JUNG, Maire.***

Nombre d'absents excusés et non représentés :

1

Absents non excusés :

0

1) Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 18 février 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Affaires générales

2.1) Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De valider** le nouveau règlement de la Salle des Fêtes tel qu'annexé.

2.2) Adoption d'un règlement pour la mise à disposition de la cour de la ferme Unternahrer

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De valider** le règlement intérieur de la cour de la ferme Unternahrer tel qu'annexé.

3) Finances

3.1) Vote du compte financier unique de l'exercice 2025

À l'unanimité des membres présents et représentés (Marc JUNG absent au moment du vote), le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le compte financier unique 2025,

- **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3.2) Affectation des résultats de l'exercice 2025

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

- En réserves (R1068) pour 31 825,82 euros, repris en section d'investissement au budget primitif 2026,

- En report (R002) pour 600 000,00 euros, repris en section de fonctionnement au budget primitif 2026.

3.3) Fiscalité directe locale : vote des taux communaux 2026

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De reconduire** pour 2026 les taux 2025 comme-ci dessous indiqués :

	Taux d'imposition communaux pour 2026
Taxe foncière bâti	28,30 %
Taxe foncière non bâti	59,36 %
Taxe d'habitation	11,82 %

- **De charger** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

3.4) Subventions de fonctionnement aux associations : vote des montants 2026

À l'unanimité des membres présents et représentés (Guy CASCIARI, Dominique ABADOMA, Nicole BIEHLER, Pierre HUNOLD, Gauthier JUNG et Franck MORETTI absents lors du vote), le Conseil Municipal décide :

- **De valider** les attributions suivantes dans le cadre du budget primitif 2026, sachant que pour les associations sportives, la subvention versée au titre des jeunes licenciés tiendra compte du nombre de jeunes pour l'année en cours multiplié par 13,50 euros :

DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES & OBJET DE LA SUBVENTION	2025	2026
	MONTANT VOTÉ	MONTANT PROPOSÉ
ASSOCIATIONS ET VIE LOCALE	13 829,00 €	14 885,50 €
AGIIR Florival -Football-Club	3 670,00 €	3 562,00 €
AGIIR - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
AGIIR - Jeunes licenciés	1 296,00 €	1 188,00 €
AGIIR - Ordures ménagères	224,00 €	224,00 €
AGIIR - Entretien des locaux	1 750,00 €	1 750,00 €
Tennis Club d'Issenheim	1 312,50 €	1 245,00 €
TENNIS CLUB - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
TENNIS CLUB - Jeunes licenciés	688,50 €	621,00 €
TENNIS CLUB - Ordures ménagères	224,00 €	224,00 €
Tennis de Table d'Issenheim	494,50 €	899,50 €
TENNIS DE TABLE - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
TENNIS DE TABLE - Jeunes licenciés	94,50 €	499,50 €
Pétanque club d'Issenheim	624,00 €	624,00 €
PÉTANQUE CLUB - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
PÉTANQUE CLUB - Ordures ménagères	224,00 €	224,00 €
Cercle d'Échecs d'Issenheim	440,50 €	440,50 €
CERCLE D'ÉCHECS - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
CERCLE D'ÉCHECS - Jeunes licenciés	40,50 €	40,50 €
Florival karaté do	521,50 €	575,50 €
FLORIVAL KARATE DO - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
FLORIVAL KARATE DO - Jeunes licenciés	121,50 €	175,50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Issenheim	813,00 €	786,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS - Jeunes Sapeurs Pompiers volontaires	189,00 €	162,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS - Ordures ménagères	224,00 €	224,00 €
Amicale des pêcheurs d'Issenheim	1 529,00 €	1 529,00 €
AMICALE DES PÊCHEURS - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
AMICALE DES PÊCHEURS - Ordures ménagères	224,00 €	224,00 €
AMICALE DES PÊCHEURS - Taxes foncières	155,00 €	155,00 €
AMICALE DES PÊCHEURS - 14 juillet orchestre	750,00 €	750,00 €
Chorale CONCORDIA	624,00 €	624,00 €
CHORALE CONCORDIA - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
CHORALE CONCORDIA - Ordures ménagères	224,00 €	224,00 €
Association des jumelages d'Issenheim	400,00 €	400,00 €
ASSOCIATION DES JUMELAGES D'ISSENHEIM - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
Club philatélique d'Issenheim	400,00 €	400,00 €
CLUB PHILATÉLIQUE - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
UNC Issenheim	400,00 €	400,00 €
UNC ISSENHEIM	400,00 €	400,00 €
Association des résidents d'OSTEIN	400,00 €	400,00 €
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS D'OSTEIN - Subvention annuelle	400,00 €	400,00 €
Association "Maison Saint-Michel"	400,00 €	400,00 €
ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention annuelle	400,00 €	400,00 €
Amicale des Vétérans d'Issenheim	400,00 €	400,00 €
AMICALE DES VÉTÉRANS D'ISSENHEIM - Subvention annuelle	400,00 €	400,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	400,00 €	400,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG - Subvention annuelle	400,00 €	400,00 €
D'luschtiga Wetzknuppa	400,00 €	400,00 €
D'LUSCHTIGA WETZKNUPPA - Subvention annuelle	400,00 €	400,00 €
Les Choristes entre Lauch et Bollenberg	400,00 €	400,00 €
LES CHORISTES ENTRE LAUCH ET BOLLENBERG - Subvention annuelle	400,00 €	400,00 €
Conseil de Fabrique	1 000,00 €	1 000,00 €
CONSEIL DE FABRIQUE - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
CONSEIL DE FABRIQUE - Participation chauffage église	600,00 €	600,00 €
PERISCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT	195 631,27 €	117 869,95 €
La Récré	168 706,00 €	86 936,00 €
LA RÉCRÉ - Participation communale mercredis	2 138,00 €	2 138,00 €
LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH	3 028,00 €	3 028,00 €
LA RÉCRÉ - Subvention 1er acompte	81 770,00 €	81 770,00 €
LA RÉCRÉ - Subvention solde	81 770,00 €	- €
APE des Châtaigniers	0,00 €	400,00 €
Association des parents d'élèves des Châtaigniers	- €	400,00 €
Participation communale BAFA	230,00 €	230,00 €
Participation communale BAFA - 72,80 € par enfant d'ISSENHEIM	230,00 €	230,00 €
Champagnat	26 290,27 €	29 919,95 €
CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement	26 290,27 €	29 919,95 €

Coopérative scolaire	405,00 €	384,00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE	152,00 €	152,00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Téléthon	253,00 €	232,00 €
PERSONNEL COMMUNAL	2 650,00 €	2 350,00 €
GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention	900,00 €	900,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL - Subvention annuelle	1 750,00 €	1 450,00 €
ASSOCIATIONS ET VIE EXTRA-LOCALE	2 790,00 €	2 850,00 €
ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle	150,00 €	150,00 €
CLUB VOSGIEN DE GUEBWILLER - Subvention annuelle	100,00 €	100,00 €
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS (UDSP) - Subvention annuelle	440,00 €	400,00 €
ÉCOLE DE MUSIQUE DE GUEBWILLER - Subvention annuelle	1 600,00 €	1 400,00 €
SOCIÉTÉ D'ARBORICULTURE DE GUEBWILLER ET ENVIRONS - Subvention annuelle	300,00 €	300,00 €
LES AMIS DE LA GENDARMERIE - Subvention annuelle	100,00 €	100,00 €
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA MAISON ALSACIENNE - Subvention annuelle	100,00 €	100,00 €
ASSOCIATION DES CADRES DE RÉSERVE ENSISHEIM-SOULTZ - Subvention annuelle		100,00 €
SITES HISTORIQUES DE MONACO - Subvention annuelle	200,00 €	200,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	16 100,00 €	95 670,00 €
TEAM MOTO SPORT - Subvention exceptionnelle	1 000,00 €	- €
REGIMENT DE MARCHÉ DU TCHAD - projet de fresque historique		300,00 €
LE MONDE DE TIZI - Subvention exceptionnelle de fonctionnement	400,00 €	400,00 €
L'ADRESSE - Subvention exceptionnelle de fonctionnement	400,00 €	400,00 €
CONFÉDÉRATION RÉGIONALE DES APICULTEURS D'ALSACE - Maxi sur présentation de factures		3 000,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES enveloppe globale	9 500,00 €	91 570,00 €
TOTAL	231 000,27 €	233 625,45 €

3.5) Subventions de fonctionnement aux écoles publiques : vote des montants 2026

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- De valider les crédits scolaires comme suit au titre de l'exercice budgétaire 2026 :

1. Crédits fournitures scolaires

Section	€/élève	Effectifs	Crédits alloués
Élémentaire	30,00 €	133	3 990,00 €
Maternelle	30,00 €	99	2 970,00 €
		Sous-total	6 960,00 €

2. Crédits livres bibliothèque centre documentaire du Groupe Scolaire « les Châtaigniers »

Crédits alloués (forfait)	
Sous-total	320,00 €
TOTAL	7 280,00 €

- De valider les propositions de crédits de fonctionnement des écoles comme suit :

- 6 960 euros au titre des fournitures scolaires à l'article 6067,
- 320 euros au titre des crédits livres bibliothèque à l'article 6065.

3.6) Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement privés : vote des montants 2026

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la subvention de fonctionnement de 29 919,95 € pour l'année scolaire 2025/2026.

3.7) Vote du budget primitif 2026

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le budget primitif 2026 de la commune tel qu'annexé.

4) Ressources humaines

4.1) Modification du tableau des effectifs

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De créer** à compter du 1^{er} juillet 2026 :

- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet permanent,

- **De supprimer** à compter du 1^{er} juillet 2026 :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet permanent,

- **De valider** le tableau des effectifs de la commune d'Issenheim modifié tel qu'annexé.

5) Affaires foncières

5.1) Cession d'une partie de l'ancienne école maternelle « La Colombe » à la SCI4 dans le cadre d'un projet de micro-crèche trilingue

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'annuler** la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2018, point n° 6,

- **D'annuler** la délibération du Conseil Municipal n°D2025-042 du 2 juillet 2025,

- **De donner** une suite favorable à la proposition de la société IZIASYS représentée par Monsieur Anthony CAUTILLO et Monsieur Pierre JURKIWICZ pour créer une micro-crèche trilingue gérée par la société KINDERWORLD SAS dans l'extension de l'ancienne école « La Colombe »,

- **De valider** la vente des lots n° 1, n° 2, n° 5 en pleine propriété et n° PC1, PC 2 et PC3 en indivision forcée à la SCI4 d'un montant équivalent à 200 000 €, moins le coût des travaux d'étanchéité de la toiture et de modification des sanitaires (sur présentation des justificatifs), avec un montant plancher à 160 000 €,

- **De mettre** à la charge de Monsieur Anthony CAUTILLO (ou de la SCI 4) la totalité des frais d'actes notariés et de géomètre liés à cette opération,

- **D'accepter** la prise en charge par la SCI4 de la réfection de l'isolation de l'ensemble du bâtiment sans aucune participation financière de la commune,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en l'étude notariale de Maîtres GEISMAR, KNITTEL et MATTIONI de Colmar l'acte authentique et tous les documents s'y afférant,

- **De mettre** à la charge de l'acquéreur les frais relatifs aux travaux de remise en état des sanitaires et de la douche rendus nécessaires en raison du découpage des anciens sanitaires de l'école maternelle (lot n°2 et lot n°3 en partie),

- **De faire inscrire** une servitude de passage permettant l'accès du portail de la rue des Roitelets à l'entrée du bâtiment située sous le préau (du lot PC1 vers le lot 5) aux véhicules et aux usagers de la micro-crèche,

- **De faire inscrire** à l'acte de vente une clause de préférence, pour une durée de 10 ans à compter de la signature de l'acte, au bénéfice de la commune et au présent prix de cession en cas de revente du bien par l'acquéreur,

- **De faire inscrire** à l'acte de vente une clause de préférence au bénéfice de l'acquéreur, pour une durée de 10 ans à compter de la date de signature de l'acte, en cas de vente par la commune des lots n°3, n°4, n°6 en pleine propriété, et n°PC3 en indivision au prix d'estimation de France Domaine,

- **De permettre** l'utilisation gracieuse, pour les besoins et dans les heures de fonctionnement de la micro-crèche, des 9 places de stationnements (dont une place PMR) situées rue des Roitelets.

5.2) Échange de parcelles avec la société ACI PROMOTION, lotissement Kirchfeld

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** l'échange sans soulte des parcelles communales cadastrées section 13 n° 522/56 (0,72 are), section 13 n° 524/56 (1,30 ares), section 13 n° 528/56 (0,25 are) contre les parcelles appartenant à ACI PROMOTION cadastrées section 13 n° 527/56 (1,67 ares) section 13 n°529/56 (0,05 ares),
- **De charger** Me CLAUDEL, notaire à Soultz, de la rédaction de l'acte authentique,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant les documents afférents à cette affaire.

5.3) Promesse de vente de 5 parcelles communales à la société Foncières Hugues Aurèle (FHA)

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** la signature d'une promesse de vente au profit de la société FHA en vue de céder les parcelles communales cadastrées section 21 n°254/93 (5a36ca), n°256/94 (1ha06a94ca), n°258/95 (57a94ca), n°241/90 (28a80ca) et n°237/90 (29a76ca) au prix de 1 307 208,96 euros
- **De charger** Me Sara WALTROWSKI, notaire à Mulhouse, de la rédaction de l'acte de promesse de vente,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette affaire,

5.4) Echange de parcelles avec la société Foncière Hugues Aurèle (FHA)

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** l'échange sans soulte des parcelles cadastrées section 21 n° 243/91 (6a15ca), 245/91 (28a97ca), 246/91 (0a43ca), 249/91 (0a12ca), 250/92 (2a68ca), 252/92 (9a44ca) appartenant à FHA contre la parcelle communale cadastrée section 21 n° 253/93 (47a79ca),
- **De charger** Maître Sara WALTROWSKI, notaire à Mulhouse, de la rédaction de l'acte authentique,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette affaire,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h02.

Établi à Issenheim, le 6 mars 2026.

**Le Maire
Marc JUNG**

